

Commune de Molenbeek-St-Jean
Service de l'urbanisme
Place Communale
1080 Bruxelles

V/Réf : 33.366
N/Réf. : avl/ah/MSJ-2.96/s345
Annexe : 4 pages A³

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : MOLENBEEK-ST-JEAN. Place Communale, 10. Réaménagement d'une maison située dans la zone de protection de la maison communale.

En réponse à votre courrier du 8/03/04, réceptionné le 12/03/04, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques concernant l'objet susmentionné émises par notre Assemblée en sa séance du 31/03/04.

Le dossier concerne une demande de régularisation portant sur la rénovation d'un immeuble de logement et de commerce, situé dans la zone de protection de la maison communale. La demande porte notamment sur le surhaussement d'une annexe située en intérieur d'îlot.

Les travaux ont été réalisés dans l'intention d'augmenter le nombre de logements. Ils seraient complétés par l'aménagement d'une terrasse située au 1^{er} étage, couvrant partiellement la toiture plate du rez-de-chaussée.

La C.R.M.S. regrette que ces travaux aient été réalisés sans autorisation car il aurait été préférable de traiter l'extension de manière plus discrète, aussi bien au niveau des gabarits que du choix des matériaux. Elle ne s'y oppose toutefois pas car le projet ne n'entrave pas les perspectives sur et depuis la maison communale, monument classé.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

P. PUTTEMANS
Président ff.

c.c. A.A.T.L. - D.M.S.
A.A.T.L. - D.U.